



Périmètre DP : Bourgogne Franche-Comté

Réunion DP du 26 / 10 / 2018

Réclamations		Réponse Direction
CFE-CGC	Réclamation n° 1 – Télétravail Existe-t-il un référent télétravail pour notre périmètre DP ? Si oui qui est-il ? Si non qui est l'interlocuteur privilégié des salariés en matière de télétravail ?	La référente télétravail sur le périmètre de la DOE est Mme Doris TRACOGNA. Les salariés peuvent également s'adresser au Responsable RH de leur périmètre pour toutes demandes à ce sujet.
CFE-CGC	Réclamation n° 2 – Télétravail Existe-t-il des bureaux satellites pré-défini pour les télétravailleurs ? Si oui où se situent-ils sur notre périmètre DP ?	Des bureaux utilisables par les télétravailleurs sont présents sur les principaux sites et sont réservables par e-facilities (logo en haut à droite «position de travail)